



Saint-Maurice

Réponse du Conseil municipal
au
Conseil général

***Postulat de Madame Virginie Dubuis Gschwend et Monsieur Dominique Thiévent
« L'eau, la santé : valorisons nos fontaines et offrons plus d'accès à l'eau potable ! »***

Le Conseil municipal remercie les auteurs du postulat pour leur démarche, qui permet de mettre en lumière un sujet important et de valoriser un patrimoine souvent discret mais apprécié. Nous partageons la volonté d'offrir un cadre agréable aux habitants comme aux touristes.

Nous estimons cependant que le nombre de fontaines présentes sur le territoire communal est suffisant. Il faut rappeler que chaque nouvelle installation implique des investissements conséquents (génie civil, raccordement, entretien), qu'il convient de pondérer avec les priorités actuelles.

Compte tenu des moyens financiers à disposition, nous privilégions la rénovation et l'entretien des fontaines existantes.

En effet, plusieurs interventions ont récemment été réalisées : la fontaine située face à la médiathèque a été remise en état, celle des Cases, endommagée par un accident, a été remplacée. Une intervention est également nécessaire sur la fontaine proche du parc de la Tuilerie.

S'agissant de la mention "eau potable" évoquée dans le postulat, nous précisons que les fontaines sont pour la plupart raccordées au réseau communal qui distribue la même eau que celle des ménages. Cela dit, nous reconnaissons qu'un manque de signalisation peut parfois semer le doute. L'idée de mettre en place une plaque informative est intéressante et pourrait être étudiée.

Nous sommes convaincus que l'état, l'esthétique et la propreté de nos fontaines jouent un rôle essentiel dans l'image que projette notre ville. À ce titre, nous reconnaissons la nécessité d'un effort accru en matière d'entretien et de nettoyage. Ce postulat nous encourage à y porter une attention particulière.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 4 juin 2025.

Commune de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy

Secrétaire
Alain Vignon